

## ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES

### **POINT 08 : ACTUALISATION DES TARIFS PERI ET EXTRA SCOLAIRES, DES STAGES MULTISPORTS ET DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS.**

#### *1 annexe*

La politique tarifaire est fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services communaux et est guidée par un objectif d'équité.

Il s'agit de favoriser la venue de tous les enfants aux activités péri et extra scolaires, stages multisports et école municipale des sports proposées par la ville, grâce à une tarification adaptée aux revenus des différentes familles.

La délibération n° 2629/2019, relative à l'approbation des tarifs péri et extra scolaires, ainsi que les délibérations n°0033/2021 et n°0043/2022 relative aux stages multisports et à l'école des sports, retracent cette volonté municipale.

Suite à la modification de la grille des quotients familiaux, les tarifs des différentes activités ont été modifiés et un tarif extérieur a été créé.

La commission Affaires scolaires- Enfance et Jeunesse, réunie le 12 septembre 2024, a émis un avis favorable.

Il est demandé au conseil municipal de :

**ARTICLE 1 : APPROUVER** les nouvelles grilles tarifaires, ci- annexées.

**ARTICLE 2 : DIRE** que ces grilles tarifaires s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**ARTICLE 3 : DIRE** que les recettes sont inscrites au budget de la commune.